

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil seize, le 1^{er} septembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Olivier REILER **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Marielle BANDELIER, Anissa BRIKH, Jean-Claude BOUROUH, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Fatima KHELIFI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Patrice DUMORTIER à Olivier REILER, Thierry MARCJAN à Denis BANDELIER, Robert NATALE à Pierre OSER, Jean Claude TOURNIER à Cédric PERRIN.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 24 août 2016	Le 24 août 2016	En exercice	41
		Présents	26
		Votants	30

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Jean Louis HOTTLET est désigné.

2016-06-05 Service des Eaux-Décision modificative n°1
Rapporteur : Christian RAYOT



Vu la délibération n°2016-03-16D du 7 avril 2016 adoptant le budget primitif du service des eaux,
Vu la délibération n°2016-04-07 du 16 juin 2016 portant sur la décision modificative n°1,

Afin de répondre à une demande de la Trésorerie de Delle concernant une meilleur gestion de nos opérations patrimoniales, il convient aujourd'hui d'inscrire les avances demandées par les titulaires de marchés publics sur le compte 238. Il est donc nécessaire, au vue des opérations inscrites au budget primitif 2016, de procéder aux écritures suivantes (sans incidence sur l'équilibre du budget) :

Chapitre 23

Investissement - dépenses- compte 238 + 100 000 €

Chapitre 23

Investissement – recettes – compte 238 + 100 000 €

90053 Code INSEE	Communauté de Communes du Sud Territoire SERVICE DES EAUX (80300)	DM n°2 2016
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

création du 238 avance marché

Désignation	Dépenses ^(*)		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
TOTAL 238 : Immobilisations en cours	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
Total Général		100 000,00 €		100 000,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- d'approuver la décision modificative n°2 du Budget Eau selon les propositions formulées ci-dessus.

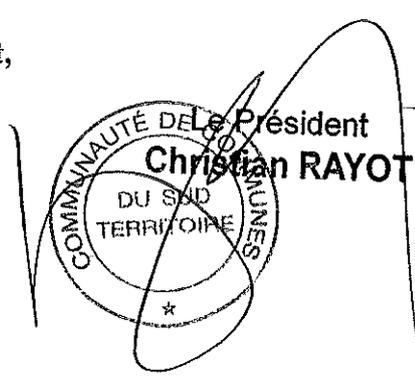
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 05 SEP. 2016
Et publication ou notification le 05 SEP. 2016

Le Président,


Le Président
Christian RAYOT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD
TERRITOIRE

Le Président,


Le Président
Christian RAYOT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD
TERRITOIRE

Préfecture du Terr. de Belfort

- 8 SEP. 2016

Service Courrier

